

REGLEMENT

Article.1 : REGLES DE COURSE

Le règlement appliqué sur l'épreuve « AGADIR Morocco Triathlon » Distance Olympique (Natation : 1 500M, Vélo : 40 Km, Cap : 10Km) du samedi 5 Novembre 2016 est celui édité par la Fédération Française de Triathlon pour la saison sportive 2016 et téléchargeable à l'adresse internet suivante :

http://www.garmintriathlondeparis.fr/fichier/fftri_reglementation_sportive_2016.pdf

Article.2 : ACCES

L'épreuve « Courte Distance Open » est accessible aux Licenciés des pays affiliés à l'I.T.U. (International Triathlon Union) et aux non licenciés nés (ées) en 2000 et avant. Le Triathlon peut se réaliser en individuel ou en RELAIS par équipes de 2 ou 3 athlètes de même sexe ou de sexe différent.

Article 3 : Coût d'Inscription

Un athlète ne peut participer à l'épreuve que s'il a réglé le montant du coût d'inscription soit 250,00 Dirhams (Individuel) ou 450,00Dirhams (Relais) pour les athlètes résident au Maroc et de 30 euros et 45 euros pour les athlètes non-résidents au Maroc.

Article 4 : Modalités d'Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne sur le site à l'adresse « <http://www.agadirtriathlon.ma> ou <http://www.reso-events.com> »
- En formulaire d'inscription « papier » téléchargeable sur le site « www.agadirtriathlon.ma » à envoyer à RESO-EVENTS :
39, Avenue Lalla Yacout, 5^{ème} Etage Appt D, 20080 Casablanca-Maroc.
Dûment rempli accompagné d'un chèque de 250,00 Dh (Individuel) ou 450 Dirhams (Relais) pour les résidents, libellé à l'ordre de RESO-EVENTS.

Ou par virement sur compte :Attijari wafaBank CIL Casablanca:
RIB 007 780 000048 8000000 290 51

Date limite des inscriptions par virement bancaire: 28-octobre-2016

A partir du vendredi 4-novembre-2016 les inscriptions se feront sur place au village du triathlon à la place Bijaouane de 15 Heures à 20 Heures. Les inscriptions non reçues par l'organisation au jour de la remise des dossards seront à régler sur place. Elles seront remboursées ensuite dès la réception de la dite inscription transmise par courrier. Pour ces 2 cas d'inscription, la dotation tee-shirt des athlètes et médailles à l'arrivée ne sont pas obligatoirement garantie.

Les athlètes non licenciés (ées) doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'accueil des Concurrents un original de certificat médical d'aptitude portant la mention « apte à la pratique du sport en compétition »

Tout renseignement peut être demandé au Tél : +212 600 058 840 ou +212 661 621 772 ou +212 660 408 269

E-mail: contact@reso-events.com, sbelallam@gmail.com

Site: www.agadirtriathlon.ma OU www.reso-events.com

Article. 5 : DOSSARDS

Pour le Triathlon Groupe d'âge, les participants ont l'obligation d'utiliser les dossards et les étiquettes de cadre et de casque fournis par l'organisation.

Article.6 : CHRONOMETRAGE

Sur le triathlon Groupes d'âge Individuel et Relais, tous les participants devront fixer, à la cheville gauche au-dessus de la combinaison, le bracelet électronique fourni par l'organisation. Celui-ci sera obligatoirement rendu à l'arrivée ou après abandon.

En cas de non restitution du bracelet électronique l'organisation :

- Prélèvera la Somme de 20 € ou 200 mad au(x) triathlète(s) inscrits (tes) via internet
- Pour les athlètes inscrits(es) par courrier ou sur place un chèque de caution d'un montant 20 Euro ou de 200 mad sera demandé et qui sera rendu par la suite si le bracelet a été rendu

Article.7 : CLASSEMENT

Les classements des épreuves du triathlon AGADIR Morocco Triathlon. (Article.1) S'établissent conformément au règlement de la ITU pour le triathlon GA Individuel et Relais, les coureurs sans puce électronique, lors du franchissement de la ligne d'arrivée, seront non classés (ées)

Article.8 : TEMPS LIMITE

- Les nageurs (es) qui sortent de l'eau après 1 heure de course sont éliminés(ées)
- Les cyclistes qui arrivent à l'entrée de l'aire de transition après 3 heures de courses sont éliminés (ées)
- L'heure de fin de l'épreuve triathlon Groupe d'âges Individuel et Relais est fixée à 4 heures après l'heure de départ.

Au-delà de l'heure limite :

Le concurrent a l'obligation de quitter les circuits le plus rapidement possible dans le sens de la course et de remettre son dossard et son bracelet électronique à un arbitre. Le concurrent n'entre pas dans le classement de l'épreuve.

Article.9 : ARBITRAGE

Sur la course Groupe d'âges, le drafting (ou Abri / Aspiration) est **AUTORISE** durant le parcours cycliste.

Article.10 : REGLES SECURITAIRES

- Il est rappelé que pour l'épreuve de Natation du Triathlon Groupe d'âges que :
 - le port d'une combinaison de natation réglementaire est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C
 - le port d'une combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est Supérieure à 24°C
 - le port d'une combinaison de natation réglementaire est **fortement conseillé** si la température de l'eau est **supérieure à 16°C et inférieure à 24°C**.
- Pour l'ensemble de l'épreuve cycliste, le port du casque à coque dure, homologué, jugulaire serrée, est obligatoire sur toute la partie cycliste à partir du moment où le concurrent prend son vélo jusqu'à celui où il le repose à son emplacement.
- En cas d'abandon sur la partie cycliste du triathlon, l'athlète a l'obligation de signaler son abandon à un arbitre à qui il remet son dossard et son bracelet électronique . Un véhicule « balai - fin de course » assure le rapatriement de ou des athlètes et vélos vers le site d'organisation
- Seules les affaires de course sont autorisés aux emplacements dans l'aire de Transition. Une consigne sera prévue pour les autres affaires

Article.11 : RESPONSABILITES

- Pour l'ensemble des épreuves du Triathlon « AGADIR Morocco Triathlon » (cf. article.1), l'organisation assure la sécurité des participants, sur l'itinéraire sécurisé de l'épreuve considérée, entre le véhicule de tête de course et le véhicule balai fermant la course.

Le Comité d'Organisation du Triathlon « AGADIR Morocco Triathlon » dégage sa responsabilité :

- en cas d'accident en dehors des parcours sécurisés par l'organisation (balisé pour la natation et fléchés pour les parcours cyclisme et course à pied),
- lorsque le triathlète voudra terminer l'épreuve après les temps limites.
- en cas de vol de matériel en dehors des horaires de surveillance inscrites et présentés lors de l'exposé de course

L'inscription à la compétition vaut pour acceptation du présent règlement.

Article.12 : CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Par l'acceptation des présentes conditions générales de vente, chaque participant autorise expressément les organisateurs de « AGADIR Morocco Triathlon 2016 » ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au AGADIR Morocco Triathlon 2016, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.